

BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Valable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

EXEMPLAIRE À RETOURNER SIGNÉ ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE :

À la table de pointage ou à Catherine Fontvieille – 1 rue Victor Hugo – 91410 Dourdan

Nom* : Prénom* :

*Les «Nom» / «Prénom» servent à l'établissement de votre identifiant et de votre mot de passe pour la connexion au site internet.

Courriel principal.....

*Vous recevez vos identifiant d'accès au site internet et les news des contrats.

Adresse.....

Code Postal Ville.....

Téléphone fixe..... Téléphone portable*.....

- J'adhère à l'association Jardins en Hurepoix après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur

Foyer Adhérent : 15 €

Membre bienfaiteur :.....€

Si vous souhaitez qu'un autre membre de votre foyer reçoive les nouvelles et informations de l'association, merci de le préciser ici:

Nom: Prénom.....

Autre Courriel.....

- Je règle mon adhésion par chèque à l'ordre de Jardins en Hurepoix
- J'accepte de recevoir les convocations aux réunions et assemblée(s) générale(s) ainsi que les nouvelles et informations de l'association par courriel.
- J'accepte que des photographies puissent être prises, pendant ma présence aux livraisons ou aux Portes Ouvertes et ce, dans le but d'illustrer les outils de communication de l'association (site internet, article de journaux). Si vous ne le souhaitez pas, merci d'en faire mention écrite lors de votre adhésion.
- Je suis informé(e) que l'association « Jardins en Hurepoix » est adhérente au réseaux AMAP Ile de France et MIRAMAP.
- je souscris à la Charte des AMAP ainsi qu'au règlement intérieur consultables sur le site de l'association. www.jardinsenhurepoix.org
- Les informations recueillies dans le présent bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique destiné au secrétariat de l'association*.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à leur traitement.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à : contact@jardinsenhurepoix.org

* Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Fait à..... le.....

Signature.....

REGLEMENT INTERIEUR

Pourquoi l'association

L'association AMAP « Jardins en Hurepoix » a été créée en 2006 pour soutenir une agriculture paysanne la plus locale possible qui respecte l'environnement, le paysan-producteur et le consommateur.

Les adhérents de l'association, tant consommateurs que producteurs, s'engagent mutuellement à respecter la Charte des AMAP en vigueur à la date d'adhésion dont le texte est joint au volet du bulletin d'adhésion à conserver.

Article 1 – Rappel de l'objet de l'association

L'association a pour objet de rapprocher les consommateurs des paysans-producteurs locaux (de légumes, viandes, œufs, pain, etc.) en leur permettant de souscrire directement entre eux des contrats solidaires annuels.

L'association peut aussi proposer à ses adhérents de se joindre à des actions proposées par les paysans-producteurs ou initiées par d'autres associations ou collectifs.

Article 2 – Engagement social

L'adhésion se fait par « foyer-consommateur », chaque foyer représentant une voix pour le vote lors de l'assemblée générale. Plusieurs membres du foyer peuvent cependant s'investir dans les instances de l'AMAP.

Chaque foyer-adhérent est solidaire de l'activité des producteurs, ce qui implique sa participation aux activités du fonctionnement associatif :

- Livraisons hebdomadaires : pour leur bon fonctionnement, chaque foyer-adhérent doit participer à la livraison des produits et s'y inscrire au moins 3 fois par an ; chacun peut aussi aider à renforcer ponctuellement l'équipe de livraison (découpage des gros légumes, pesée de légumes feuilles, mise en boîtes des œufs, etc.),
- Activités annexes : les « aides à la ferme » très exceptionnelles et sur demande d'un ou des producteurs partenaires.
- Activités d'animations : recherche de nouveaux contrats, relations association/producteurs, dégustations...
- Activités de gestion : Investissement à un moment ou à un autre dans la gestion des contrats, des liens avec les producteurs, de la diffusion d'informations ou de l'administration de l'association.

Toute proposition d'entraide même ponctuelle sera toujours la bienvenue...